

Décision portant proclamation des résultats de l'élection de la directrice du Département langues et cultures du collège Sciences de l'Homme de l'université de Bordeaux

Vu les dispositions du code de l'éducation, et notamment les articles L 711-1, L 712-2, L.713-1, et L713-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux ;

Vu les statuts du collège Sciences de l'Homme ;

Vu les statuts du Département langues et cultures;

Vu la charte de l'élu de l'université de Bordeaux ;

Vu la décision portant organisation de l'élection du directeur du Département langues et cultures du collège Sciences de l'Homme de l'université de Bordeaux du 11 janvier 2024 ;

Considérant l'unique candidature de Madame Isabelle Hesling ;

Considérant le procès-verbal du scrutin du 30 janvier 2024 relatif à l'élection de la directrice du Département langues et cultures.

Le président de l'université de Bordeaux

DECIDE

Article 1

Madame Isabelle HESLING est élue directrice du Département langues et cultures du Collège Sciences de l'Homme de l'université de Bordeaux à compter du 1^{er} février 2024, pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'au 31 janvier 2027.

Madame Isabelle HESLING siège valablement jusqu'à la désignation de son successeur.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement et publiés sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 1^{er} février 2024

Dean Lewis
Président de l'université de Bordeaux

Par délégation
Julien Ropiquet
Directeur des affaires juridiques

